

**Arrêté portant modification de la composition de l'instance de concertation  
et de suivi relative à l'installation d'éoliennes de production  
d'électricité en mer en baie de Saint-Brieuc**

Le Préfet de la région Bretagne et Préfet de la zone de défense

Le Préfet Maritime de l'Atlantique

Le Préfet des Côtes-d'Armor

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.311-10 à L.311-13 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2002-1434 du 4 décembre 2002 relatif à la procédure d'appel d'offres pour les installations de production d'électricité ;

Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité ;

Vu le cahier des charges de l'appel d'offres n° 2011/S 126-208873 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine et notamment son paragraphe 6-4-1 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 autorisant la société Ailes Marines SAS à exploiter une installation de production d'électricité ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 16 mai 2012 portant création de l'instance de concertation et de suivi relative à l'installation d'éoliennes de production d'électricité en mer en baie de Saint-Brieuc ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 30 octobre 2017, du 13 novembre 2017 et du 12 octobre 2018 relatifs à la composition du comité de gestion et de suivi et du conseil scientifique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région Bretagne, de l'administrateur général des affaires maritimes, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique et de la secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

**ARRÊTENT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'annexe à l'arrêté du 16 mai 2012 portant création de l'instance de concertation et de suivi relative à l'installation d'éoliennes de production d'électricité en mer en baie de Saint-Brieuc est modifiée comme suit :

« Liste des membres participant à l'instance de concertation et de suivi ou leur représentant

- M. le Préfet de la région Bretagne
- M. le Préfet maritime de l'Atlantique
- M. le Préfet des Côtes d'Armor
  
- M. le Président du Conseil régional de Bretagne
- M. le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor
  
- Madame et Messieurs les parlementaires des Côtes-d'Armor
  
- M. le Premier ministre du Gouvernement de Jersey
  
- Madames et Messieurs les Conseillers départementaux des cantons de Pléneuf Val-André, Lamballe, Trégueux, Saint-Brieuc Est, Plouha, Paimpol et Tréguier
  
- M. le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- M. le Président de Leff Armor Communauté
- M. le Président de Guingamp-Paimpol agglomération
- M. le Président de Lamballe Terre et Mer
- M. le Président de Dinan agglomération
- M. le Président de Lannion Trégor Communauté
  
- M. le Président de l'Association des maires des Côtes-d'Armor
  
- M. le Maire de Pleubian
- Mme le Maire de Lanmodez
- M. le Maire de Ploubazanec
- M. le Maire de l'Île-de-Bréhat
- Mme le Maire de Paimpol
- M. le Maire de Plouézec
- M. le Maire de Plouha
- M. le Maire de Tréveneuc
- M. le Maire de Saint-Quay-Portrieux
- M. le Maire de Binic-Étables-sur-Mer
- M. le Maire de Pordic
- M. le Maire de Plérin
- M. le Maire de Saint-Brieuc
- M. le Maire de Langueux
- M. le Maire d'Hillion
- M. le Maire de Lamballe Armor
- M. le Maire de Pléneuf-Val-André
- M. le Maire d'Erquy

- M. le Maire de Plurien
  - Mme le Maire de Fréhel
  - M. le Maire de Plévenon
  - Mme le Maire de Pléboullé
  - M. le Maire de Matignon
  - Mme le Maire de Saint-Cast-le-Guido
  - Mme le Maire de Saint-Alban
  - Mme le Maire d'Hénansal
  - M. le Maire de Lézardrieux
  - M. le Maire de Pleudaniel
- 
- M. le Président du Syndicat Mixte du Port d'Armor
  - M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor
  - M. le Président de la Chambre des métiers des Côtes d'Armor
  - Mme la Présidente de Côtes-d'Armor Destination
  - M. le Président de l'Union des métiers de l'industrie et de l'hôtellerie des Côtes-d'Armor
- 
- M. le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
  - M. le Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor
  - M. le Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine
  - M. le Président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord
  - M. le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
  - M. le Président de la station de pilotage des Côtes-d'Armor
  - M. le Président de la station de pilotage de Saint-Malo
  - M. le Délégué départemental de la Société nationale de sauvetage en mer des Côtes-d'Armor
- 
- M. le Directeur des Vedettes de Bréhat
  - M. le Directeur des Vedettes de Perros-Guirec
  - M. le Directeur de la Compagnie Corsaire
  - M. le Directeur d'Armor Navigation
  - M. le Représentant régional de l'union nationale des carrières et des matériaux (UNICEM)
- 
- M. le Président du Comité départemental de voile des Côtes-d'Armor
- 
- M. le Président du Comité départemental des associations de pêcheurs plaisanciers des Côtes-d'Armor
  - M. le Président du Comité départemental d'études et sports sous marins des Côtes-d'Armor
  - M. le Président de la Confédération Bretonne pour l'Environnement de la Nature (COBEN)
  - Mme la Présidente de France Nature Environnement Bretagne
  - M. le Président de la Ligue pour la protection des oiseaux (station de l'île Grande)
  - M. le Président de l'association Gardez les Caps
  - M. le Président du Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA)
- 
- M. le Président du Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin
  - M. le Président du Groupe Mammalogique Breton
  - M. le Président de Bretagne Vivante-SEPNB
  - M. le Président de l'association VIVARMOR Nature
  - M. le Président du Collectif associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Émeraude
  - Mme la Présidente de la Fédération des associations de protection de l'environnement et du littoral des Côtes-d'Armor.

- M. le Président de Breizh Energie Marine Renouvelable
- M. le Président de l'Agence locale de l'énergie du Pays de Saint-Brieuc
- M. le Président du Yacht club de Saint-Brieuc
- M. le Président Malicorne Surf Association
- M. le Président de Surfrider Foundation Europe
- Mme la Présidente du Collectif de Caroual
- M. le Président de l'association AL LARK
  
- M. le Directeur d'Ailes Marines SAS
- M. le Directeur de Réseau Transport d'Électricité
  
- Mme la Directrice de l'énergie du Ministère de la transition écologique
- M. le Directeur inter-régional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités
- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
- M. le Directeur départemental des finances publiques des Côtes-d'Armor
- M. le Chef du service territorial de l'Architecture et du patrimoine des Côtes-d'Armor de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
- M. le Délégué régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne (ARS)
  
- M. le Président Directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)
- M. le Directeur général de l'Office français pour la biodiversité (OFB)
- M. le Directeur général du Centre d'études et d'expertises sur les risques l'environnement de la mobilité et de l'Aménagement (Cerema)
- M. le Directeur général du Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom)
  
- M. le Président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Côte Granit Rose-Archipel des Sept-Îles»
- M. le Président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Trégor-Goëlo»
- M. le Président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Baie de Saint-Brieuc Est»
- M. le Président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Cap d'Erquy-Cap Fréhel»
- M. le Président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Estuaire de la Rance-îlots Notre Dame et Chevret»
- M. le Conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sept-îles
- M. le Conservateur de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc
- Mme la Présidente du Syndicat mixte «Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel»
  
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil scientifique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc

Des experts peuvent être invités à la demande des co-présidents.

**ARTICLE 2 :** Les articles restants de l'arrêté du 16 mai 2012 demeurent inchangés.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté inter-préfectoral du préfet de la région Bretagne, du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet des Côtes-d'Armor portant modification de l'instance de concertation et de suivi relative à l'installation d'éoliennes de production d'électricité en mer en baie de Saint-Brieuc en date du 12 octobre 2018 est abrogé.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région Bretagne, l'administrateur général des affaires maritimes adjoint au Préfet Maritime de l'Atlantique et la secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de la préfecture des Côtes-d'Armor.

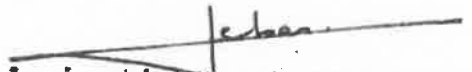
Rennes, Brest et Saint-Brieuc le **29 DEC. 2021**

Le Préfet de la région Bretagne,



**Emmanuel BERTHIER**

Le Préfet maritime  
de l'Atlantique,



**Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas**  
Préfet maritime de l'Atlantique,

Le Préfet des Côtes-d'Armor,



**Thierry MOSIMANN**

